

DÉLIBÉRATION n°2026-22
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

Module de formation "Exercer une délégation sur les politiques de solidarités"
en partenariat avec ASKORIA

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D741-9 et suivants,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

Le Module de formation "Exercer une délégation sur les politiques de solidarités" en partenariat avec ASKORIA qu'annexée est adopté.

Membres en exercice : 30 membres
Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

Maquette module de formation solidarité (2 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

Exercer une délégation sur les politiques de solidarités

Dans le cadre de la Grande Ecole des Solidarités, Sciences Po Rennes et Askoria ont souhaité créer ce module de formation à destination des élus locaux en croisant leurs expertises.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Compétences visées :

- Connaître les cadres légaux et réglementaires,
- Identifier les acteurs,
- Mettre en place et piloter un réseau,
- Mettre en œuvre une politique partagée,
- Réagir de manière adaptée face à des situations de crise ou des enjeux complexes

Publics cibles : Elus locaux en charge des solidarités et des politiques connexes : Logement, Jeunesse, Petite enfance, Urbanisme, Insertion...

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif d'outiller les élus locaux pour qu'ils maîtrisent les **enjeux, les acteurs et les outils** des politiques sociales et de solidarités. Elle leur permettra de **comprendre leur rôle, d'identifier les leviers d'action** à leur disposition et d'**animer des politiques territoriales adaptées** aux besoins de leur territoire. Ainsi, cette formation se propose d'aborder les dimensions suivantes : L'exercice de la délégation politiques sociales et de solidarités, les outils à disposition des élus, les grands enjeux sociaux actuels, l'animation d'une politique sociale territoriale, l'analyse des marges de manœuvres et les obligations des élus locaux.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

23 h de formations composées comme suit:

Intitulé du module	Nombre d'heures	Intervenant— si connu—
Comprendre et se repérer dans les politiques de solidarités	7h	Maxime Boidin
Politiques de solidarités : Du régalién spécifique à l'initiative partagée	7h	
Savoir incarner une présidence d'établissement public	3h (distanciel)	
Savoir réagir et intervenir dans le cas d'une gestion de crise (squat de lieux publics...)	3h (distanciel)	Armelle De Guibert
Savoir piloter en coopération avec les autres compétences/ politiques publiques : Insertion, Logement, Petite Enfance, Education, Jeunesse	3h (distanciel)	

Les deux premiers jours de formation permettent d'acquérir les bases des compétences visées par l'ensemble du parcours. Les trois autres modules sont optionnels.

Le suivi de la formation sera attesté par une attestation de suivi.

Responsables pédagogiques de la formation

Armelle de Guibert, Sciences Po Rennes

Sylvain Guedo, Askoria

Référentiel d'activités pour la fonction de responsable pédagogique:

	Volume horaire en HTD	Activités
Responsable pédagogique	6 h	Création d'une maquette pédagogique pour une nouvelle formation continue courte

Coût de la formation

Le coût de la formation est de :

1200 € TTC* Établissement non assujetti à la TVA par personne pour la formation « socle » de deux jours organisés avec des élus de différentes collectivités + 250€ par demi-journée de formation optionnelle.

Lorsqu'il est organisé au sein d'une même collectivité : un devis et une convention de formation encadrent le projet et son coût selon les besoins du commanditaire avec comme tarif de référence : **3000 € TTC*** Établissement non assujetti à la TVA / **jour pour un groupe.**